

Extrait du compte-rendu officiel du conseil municipal du 12 décembre 2017:

« 2017 – 12 – 05 : Etude hydraulique : autorisation au Maire de signer le marché

Monsieur le Maire indique que la commission d'appel d'offres, réunie le 29 novembre 2017, propose de retenir la société ISL Ingenierie pour la réalisation d'une étude hydraulique de protection contre les inondations, afin d'identifier précisément les travaux et aménagements possibles pour réduire les aléas, pour un montant de 49.800 € TTC.

Après délibération et à la majorité (3 abstentions : Bertrand Dany, Michelle Trégouët et Pierre-Gilles Havart), le conseil municipal valide le choix de la société ISL Ingenierie pour réaliser l'étude hydraulique de protection contre les inondations, pour un montant de 49.800 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce marché

Commentaires et observations sur la délibération 2017 – 12 – 05 :

Bertrand Dany s'interroge sur le montant de 12.000 € prévu au budget primitif pour cette étude, et s'interroge sur le portage de cette étude par la seule commune de Malestroit alors qu'au 1er janvier 2018, la compétence sera intercommunale.

Monsieur le Maire précise que Malestroit étant directement concernée par les inondations, il est normal qu'elle soit celle qui mène l'étude.

Il rappelle que, lors de la table ronde organisée par la commune en 2016 sur les inondations, le Préfet de Région avait acté le rajout de cette étude dans le cadre du PAPI (programme d'actions de prévention des inondations).

Il ajoute qu'une étude avait déjà été réalisée en 2003, présentant comme solution la mise en oeuvre d'un canal artificiel, jamais suivie d'effets.

L'étude actuelle dira si un élargissement du canal en aval du Pont-Neuf est possible, en proposant des scénarii et en chiffrant les travaux éventuels.

Monsieur le Maire précise que l'étude sera ensuite transmise à la communauté de communes, qui devra alors se prononcer sur la mise en oeuvre des travaux dans le cadre du PAPI 2019-2024.

Bertrand Dany regrette que Malestroit travaille à nouveau seule, sans ses voisins. Monsieur le Maire souligne que Malestroit est la ville-centre, qui souffre le plus des inondations. Les communes en amont et en aval sont également touchées, mais dans de moindres proportions. Il est donc évident que si Malestroit ne se charge pas de ce problème, personne ne le fera. Il s'agit d'apporter à la communauté de communes le résultat d'une étude, avec des solutions.

Pierre-Gilles Havart pense qu'un canal de décharge ne sera pas suffisant, précisant que l'impact maximal des inondations se situe avant le déversoir et non en aval. Il estime que le coût de l'étude est élevé.

Bertrand Dany craint que l'étude soit inutile en raison du transfert de compétence.

Jean-Marc Outin précise que c'est à Malestroit de prendre l'initiative. Il ajoute que dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), la PI sera transférée à l'EPTB (établissement public territorial de bassin)-Vilaine (ex-IAV).

Michelle Trégouët s'interroge sur le fait de convaincre les élus communautaires. Monsieur le Maire précise que c'est prévu. Il ajoute que le vice-président en charge de la GEMAPI et le responsable technique de l'OBC seront associés à cette étude.

Jean-Marc Outin souligne le fait que l'étude est subventionnée à hauteur de 75%. Monsieur le Maire précise que cette étude est évoquée en conseil municipal depuis un an. «